

Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de titularisation

DEC192349DR10

LE PRÉSIDENT

- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu** le contrat de travail de Madame Mélanie KREMER en date du 21/11/2018 établi pour la période du 01/12/2018 au 30/11/2019,

DECIDE

Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Mélanie KREMER, les personnes dont les noms suivent :

- 1 - Madame Doris PFLUMIO, Présidente et représentante RH
- 2 - Monsieur Pascal DARBON, représentant du laboratoire
- 3 - Monsieur Arnaud DUCHON, membre expert

Fait à ► Strasbourg, le 23 août 2019

Par délégation, le délégué régional,

Pour le Délégué régional du CNRS
et par délégation,
l'Adjoint au Délégué régional,



Kevin GEIGER



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence
INSB/19/10/LP5

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP – UPR2357), au titre de la campagne 2019 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Philippe GIEGE - Représentant du laboratoire,
- Monsieur Karl BRILLET - Membre expert,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 23 août 2019

Par délégation, le délégué régional,